L'ENQUÊTE SUR LES ÉVÉNEMENTS DE FÉVRIER

Après avoir entendu les deux dépositions de M. Bergery et de M. Maxime Réal del Sarte, la commission d'enquête sur les événements du 6 février a adopté, hier, une motion invitant le gouvernement à prendre « les mesures de police réglementaires ou législatives nécessaires pour rendre impossible l'armement des associations »

M. Gaston Bergery, député démissionnaire de Mantes, avait été convoqué à l'occasion d'une conversation au cours de laquelle il aurait suggéré à M. Raymond Patenôtre, d'après une déclaration de M. Jean Chiappe, confirmée par M. de Carbuccia, de financer l'armement de groupements d'extrême gauche. D'après sa déposition d'hier, il s'est borné à des remarques de ce genre : « Un coup de main est inévitable. Des gens s'y préparent. Si le gouvernement ne désarme pas ces organisations fascistes, royalistes ou nationalistes il rendra inévitable l'armement des forces de gauche et d'extrême gauche. »

M. Bergery a nié, en outre, que le « front commun » des partis de gauche, par lui organisé, fût armé ; mais il a accusé les organisations de droite, en particulier l'Action française et les Jeunesses patriotes, de l'être.

Président des camelots du roi, M. Maxime Réal del Sarte a, de son côté, affirmé que ceux-ci n'étaient pas armés ; à son regret d'ailleurs.

Interrogé sur l'exhortation que, le 31 janvier M. Henri Chatenet, député de Seine-et-Oise, lui aurait faite, à un banquet non politique, d'entrer en rapport avec M. Eugène Frot, le témoin a déclaré avoir eu, par la suite, l'impression qu'on avait cherché, le 6 février, à attirer les camelots du roi dans une sorte de traquenard. Il s'est félicité d'avoir déjoué cette manœuvre en ne précisant, ce soir-là, à ses amis, aucun lieu de rendez-vous...

Entre temps, la commission a entendu une brève déposition de M. Rivet, président de l'Association des gradés de la préfecture de police, et les explications assez confuses de M. Wourms, qui a relaté les conditions dans lesquelles il avait entendu la conversation d'officiers aviateurs — qui a servi d'occasion à une entrevue entre M. Frot et M. Henri de Kerillis — et avait cru, d'abord, reconnaître le frère de celui-ci, M. Hervé de Kérillis, puis s'est aperçu de son erreur au lendemain de l'entrevue.

La commission a marqué sa surprise que l'enquête n'eût pas été poursuivie et a prié le garde des sceaux de s'informer « des conditions dans lesquelles ont été effectuées et abandonnées les recherches, par les services de police, à la suite de la déposition de M. Wourms ».

Voici le communiqué officiel :

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 1934

La séance est ouverte, à 14 h. 30, sous la présidence de M. Bonnevay.

Le président fait connaître les réponses reçues d'administrations publiques et du gouvernement relatives à la distribution de tracts à la jeunesse, à l'armement des gardiens de la paix, aux communications faites en radiodiffusion par certains membres du gouvernement, aux manifestations du 7 février, aux réquisitions de gardes mobiles.

AUDITION DE M. BERGERY

Le témoin prête serment.

Le président. — Vous êtes au courant des incidents qui motivent votre déposition : vous avez entretenu M. Patenôtre de la nécessité d'armer certains éléments d'extrême gauche pour faire face à certains groupements d'extrême droite. C'est sur ces conversations que nous voudrions avoir des détails.

M. Bergery. — Quand j'ai reçu votre convocation, je dictais précisément une lettre vous demandant de m'entendre, car il faut mettre fin à une campagne extraordinaire. Je n'ai jamais vu la presse mener, en effet, une campagne aussi violente autour de faits si insignifiants.

Mes explications porteront sur trois points :

1° Qu'est-ce que je savais des préparatifs de droite avant le 6 février ?

2° Qu'ai-je dit à M. Patenôtre ?

3° Comment, dans ces conditions, peut-on expliquer la campagne de presse que vous connaissez tous ?

Sur le premier point, dès 1928, j'avais pris connaissance du règlement des Jeunesses patriotes. On y prévoit des formations tout à fait militaires, on y parle de progression de rue, de dispositifs de barrages.

J'appelle seulement votre attention sur l'ordre de rassemblement qui prévoit quatre équipements : équipement néant, équipement avec canne, équipement d'alerte et équipement spécial.

J'ai d'ailleurs, à ce sujet, l'expérience de Rosny : un soir, dans cette commune, extrêmement paisible, nous avons vu débarquer, de trois autocars, une centaine de membres des Jeunesses patriotes. Ils étaient déguisés en ouvriers : casquettes et, pour certains mêmes, foulards rouges. Au milieu de notre réunion, à la suite d'altercations, ils ont coiffé le béret revêtu d'insignes et, au commandement par sifflet, ils ont matraqué la population de Rosny.

Puis, ces jeunes gens sont partis en colonnes par 4, sont remontés dans leurs autocars, qui ont été arrêtés par la gendarmerie à Saint-Germain. Dans ces cars on a découvert 16 matraques à ressort, toutes du même modèle et toutes neuves, 3 casse-têtes, 2 matraques en bois, 8 coups de poings américains, 2 brownings avec 5 chargeurs, 1 revolver avec une boîte de balles et 1 ceinture de cuir avec 2 poches garnies de balles, etc. Je pouvais donc supposer que les Jeunesses patriotes n'étaient pas sans armes.

Quant aux Camelots du roi, ce sont des gens courageux et je ne crois pas qu'ils cachent leur armement. Du reste, on vient de saisir des armes à Soissons dans une filiale de ce groupement.

Pour les Croix de feu, j'avais eu une impression personnelle très forte : voulant un jour me rendre à Mantes, en voiture, j'ai croisé sur l'esplanade des Invalides une procession très nombreuse d'hommes avec des drapeaux et des brassards. Arrivé avenue George-V, j'ai trouvé la suite de cette manifestation : elle était donc très nombreuse — peut-être 50,000 personnes, bien encadrées. De telles manifestations ne sont pas courantes chez nous et je suis sûr de ne jamais en avoir vu une semblable à Paris.

Et ce qui m'a frappé le plus, c'est que le lendemain la presse a gardé le silence sur cette manifestation. C'est à peine, notamment, si *l'Echo de Paris* lui a consacré une trentaine de lignes en troisième page.

Le président. — Vous n'avez pas remarqué que les membres des Croix de feu fussent armés ?

R. Non.

J'en viens à la quatrième catégorie d'organisation : les deux groupements francistes et la Solidarité française. Des renseignements que j'ai recueillis sur ces organisations, il résulte qu'elles s'avouent publiquement fascistes. Leurs membres revêtent des uniformes. Il existe des photographies qui le prouvent. Le journal *le Franciste* écrit : « Il y a en France un groupe fasciste : le Francisme. »

Le 18 décembre 1933, à Buller, la Solidarité française fit une réunion publique. A la fin de la réunion un orateur, après avoir glorifié Hitler et Mussolini, s'écrie : « On nous traite de fascistes. Nous n'avons pas peur du mot. »

Ce qui m'a le plus inquiété, peu de temps avant le 6 février, c'est la liaison qui s'opérait entre ces diverses organisations. Cette liaison s'est d'abord signalée à Buller, où des membres de la Solidarité française voisinaient avec des membres des Jeunesses patriotes et des fils de Croix de feu. J'ai, d'autre part, appris qu'au cours des coups de main qui se sont succédé boulevard Raspail, on trouvait ensemble des membres de la Solidarité française et des Camelots du roi.

Il était évident que ces organisations envisageaient une action, une action extrêmement prochaine. C'est cela que j'avais en tête lorsque j'ai eu des conversations avec certaines personnes.

Qu'ai-je dit à M. Patenôtre ? Exactement ce que j'ai dit à tous les gens que j'ai rencontrés, ce que j'ai dit dans toutes mes réunions publiques et aussi à la tribune de la Chambre la dernière fois que j'ai parlé. J'ai dit : « Un coup de main est inévitable. Des gens s'y préparent. Si le gouvernement ne désarme pas ces organisations fascistes, royalistes ou nationalistes, il rendra inévitable l'armement des forces de gauche et d'extrême gauche. »

Voilà ce que j'ai dit. J'ai ajouté : « Là, comme ailleurs, on va à la guerre civile ! »

Je le crois encore.

Nous allons à un nouveau coup de main. Il est inévitable si le gouvernement ne désarme pas ces organisations. Et ainsi se justifie l'armement de l'extrême gauche.

Je n'ai rien dit de plus. Jamais je n'ai demandé à M. Patenôtre, ni à un autre, les moyens d'armer qui que ce soit.

« Front commun », auquel j'appartiens, n'est en aucune façon armé; il a seulement deux armes, les deux matraques à ressort que voici (le témoin les présente à la commission) prises par nos amis sur les Jeunesses patriotes qui opéraient à Rosny.

Non seulement je n'ai jamais armé « Front commun », mais je n'ai jamais cherché à armer aucune autre organisation et je n'ai jamais eu aucune conversation avec n'importe qui sur l'armement de n'importe quelle organisation. Sur cette affirmation, j'engage non seulement ma parole d'honneur, mais tout mon avenir politique.

J'arrive maintenant aux déclarations de MM. Chiappe et de Carbuccia. Pourquoi ces déclarations? Pourquoi cette invraisemblable campagne de presse menée dans tout le pays et qui a pris à certains moments un aspect délirant ?

Un journal du Centre de la France invite les fils des victimes du 6 février à provoquer un combat singulier soit Frot, soit Bergery. Un autre journal, la *Liberté*, me qualifie de tigre rusé et, rappelant que Gambais est dans ma circonscription, déclare que Landru m'est préférable.

Pourquoi tout cela ?

J'en ai deux explications :

D'abord, une supposition qui ne me paraît pas invraisemblable. Dès le début du ministère Daladier, j'ai déposé une demande d'interpellation tendant au départ de M. Chiappe de la préfecture de police. Qu'elle ait eu un certain retentissement, je le crois si je m'en réfère à la déposition faite devant vous par M. Fabry.

D'autre part, lorsque j'ai eu à parler sur mon interpellation j'ai été sur le point d'ouvrir le dossier de M. Chiappe. Mais j'y ai renoncé, certains collègues manifestant de l'humeur, et j'ai annoncé que je le publierai. Mais, entre temps, j'avais accusé, à côté des corrompus qui pouvaient se trouver dans nos rangs, les corrupteurs, et, en premier lieu, les agences de presse et de publicité. Il n'est pas interdit de penser que ces agences et M. Chiappe ne me portent pas une amitié particulière. Il n'est pas impossible qu'il y ait là une vengeance personnelle.

Lorsque j'ai publié le dossier Chiappe dans la *Lumière*, mon article était extrêmement modéré. J'ai fait un effort considérable pour ne rien affirmer qui ne fût vrai : disparition d'un certain nombre de documents, d'un chèque lavé à la police judiciaire, sort réservé aux dix-neuf rapports faits par la police, délivrance irrégulière de passeports à Stavisky, contradictions relatives à l'entretien Chiappe-Stavisky, relations amicales d'un préfet de police avec Dubarry et Zographos.

Sur ce dernier point, le *Populaire* a publié, depuis, toute une correspondance entre M. Chiappe et le ministre de l'intérieur dans laquelle M. Chiappe sollicitait la naturalisation de Zographos.

Rien de ce que j'ai dit n'est infirmé. J'ai dit qu'à certain moment je n'entendais accuser M. Chiappe de forfaiture.

Il est possible qu'il s'agisse d'une vengeance de MM. de Carbuccia et Chiappe, laquelle peut s'exercer surtout au moment où je fais une campagne électorale. Mais, soucieux de ne pas calomnier, je ne puis affirmer cependant qu'il y ait vengeance.

La deuxième explication de cette campagne est le besoin de cacher, de dissimuler en quelque sorte l'armement des organisations de droite.

Je vous ai dit que ces organisations, dont j'ai décrit l'armement avant le 6 février, continuaient à s'armer.

Y a-t-il un de vous pris de doute? Voyez l'ordre du jour où le colonel de La Rocque écrit que le gouvernement actuel n'est qu'un « pansement provisoire sur la gangrène ». En bon militaire qu'il est, ayant obtenu un premier résultat, il entend se réorganiser sur la première position conquise. Nous avons tous fait cela pendant la guerre.

La trêve d'union nationale est utilisée pour préparer cette seconde attaque.

Je pense que le devoir de la commission est d'appuyer les démarches qui ont été faites pour demander le désarmement de ces organisations armées. Si vous ne le faites pas, vous assumerez de lourdes responsabilités.

Demain, ce ne sera plus une émeute, mais un coup d'Etat.

Les troupes que l'on arme descendront ensemble dans la rue, et la classe ouvrière, elle aussi, y descendra le même jour. Ce que l'on peut prévoir, ce n'est pas l'issue de la lutte, mais c'est certainement la destruction d'une partie de la capitale.

Veuillez considérer la lourde responsabilité que vous prenez si vous ne demandez pas le désarmement de toutes les organisations politiques.

A la demande du président, le témoin verse au dossier une des deux matraques qu'il a montrées et certains documents, notamment la liste des armes saisies dont il a parlé tout à l'heure.

M. d'Andigné. — A quelle date ont-elles été saisies ?

R. En juin 1930.

Le témoin, en ce qui concerne l'Action française, se fait scrupule de verser au dossier de la commission un document dont l'exactitude ne lui est pas certaine, car il ne veut pas se transformer en calomniateur.

R. J'ai parlé souvent avec des gens d'Action française. Ils n'ont jamais contesté qu'ils fussent armés. Il y a quelques jours, deux journaux français ont publié une photographie de leurs armes. Avant de la reproduire dans mon journal, j'ai télégraphié à M. Monnet pour lui demander si la photographie publiée par le *Populaire* était authentique. Il m'a répondu affirmativement.

La commission peut se faire apporter cette photographie.

Le président rappelle au témoin les dépositions de M. Chiappe et de M. de Carbuccia, ainsi que la déposition de M. d'Aramon. Il indique que M. Patenôtre conteste les affirmations de ces trois témoins.

R. La déposition de M. d'Aramon ne me concerne pas. Mais, en ce qui concerne les dépositions de MM. Chiappe et de Carbuccia, je réponds que jamais, sous aucune forme, je n'ai fait ce qu'ils affirment.

M. Patenôtre aurait pu avoir l'impression que voulais lui demander de l'argent ? Je ne le crois absolument pas, à moins que M. Patenôtre ne soit victime d'une sorte de déformation professionnelle, je veux dire d'une déformation causée par sa profession de millionnaire. (Sourires.)

Ceci dit, qu'une ligue quelconque soit venue demander de l'argent à M. Patenôtre et que celui-ci le lui ait refusé, est-ce que cela vaut la peine que la commission perde son temps à enquêter à ce sujet, alors qu'elle a tant à faire pour rechercher ce qui existe vraiment ?

D. Est-ce que, comme cela semble résulter d'une interview parue dans le *Matin*, quelqu'un vous a demandé de préciser ce que représentait l'achat des armes ?

R. Il s'agit d'une interview qu'on a prise de moi dans le journal *le Matin;* j'ai l'impression qu'on a voulu, par un titre tendancieux, corser cette interview. En réalité, personne n'est venu me demander quelle somme exigeait l'achat des armes. Un monsieur, dont je ne citerai pas le nom, qui pensait que pendant ma campagne des Jeunesses patriotes pourraient venir armées m'a dit : « Il n'est pas prudent de ne pas vous défendre. » Cette phrase visait donc tout au plus quelques personnes du Mantais que j'eusse voulu voir armer.

Mais il n'en a même pas été ainsi. A la personne dont je viens de parler, j'ai dit ceci : « Il vaut mieux nous laisser matraquer que risquer de tirer », et c'est pourquoi je n'ai pas donné suite à la proposition qui m'avait été faite.

M. d'Andigné. — M. Bergery a affirmé que pas un seul membre du « Front commun » n'était armé. Comment se fait-il, alors, que, place de la République, le 9 février, un agent ait été blessé par une balle ?

R. Pourquoi voulez-vous nécessairement que cette balle ait été tirée par le « Front commun » ?

En ce qui concerne celui-ci, jusqu'au 17 décembre dernier, nous avions le désir de réaliser une action organique conviant toute la gauche et l'extrême gauche : nous avons constaté que c'était chose impossible.

Depuis, nous avons abandonné cette tactique, et notre idée est d'avoir notre propre doctrine en même temps que notre propre tactique.

Au point de vue défensif, nous sommes partisans de nous joindre à toutes les forces antifascistes; au point de vue constructif, nous voulons agir de nous-mêmes. Et c'est en vertu de ce double principe que le lundi 12, nous étions prêts à nous joindre au parti S. F. I. O. pour aller à Vincennes. Nous n'étions donc pas le 9 février place de la République, et c'est pourquoi je ne peux fournir à M. d'Andigné la réponse qu'il me demande.

D. Vous étiez donc complètement étranger à cette manifestation du 9 ?

R. Entièrement.

D. Pouvez-vous me donner la date de la lettre de M. Chiappe relative à la naturalisation de M. Zographos ?

R. Il y en a toute une série : celle que j'ai lue est du 21 mars 1923.

D. C'est-à-dire antérieurement à l'arrivée de M. Chiappe à la préfecture de police.

M. Graziani — On m'a affirmé qu'il existait un marchand de matraques passage Jouffroy : si cela intéresse la commission, il sera possible, par ses livres, de savoir combien il en a été acheté et combien il en reste.

Ce négociant vend ses matraques 30 francs aux particuliers et 25 francs aux porteurs de cartes de certains groupements.

M. de Nadaillac. — M. Bergery a dit qu'il avait la certitude que les groupements de droite s'armaient. En quoi consistent ces armes ? J'ai l'impression très nette qu'il existe, à droite, des éléments qui ont le désir de renverser le régime; mais j'ai aussi l'impression que leur armement n'est pas adéquat à ce but. Pouvez-vous nous dire si vous avez la preuve que des armes plus importantes se trouvaient entre les mains de certains adhérents ?

R. Si la commission veut bien rechercher la composition de ces groupements et voir comment ceux-ci sont encadrés, elle constatera qu'ils sont armés, non seulement avec des cannes munies de lames de rasoir, comme à Soissons, mais avec des matraques et des pistolets automatiques, comme à Rosny. Si donc, ces groupements sont uniformément armés comme à Rosny et à Soissons, il faut reconnaître que le fait est extrêmement grave. Mais, je m'empresse d'ajouter que je n'ai pas la preuve qu'il en soit ainsi.

Il y a d'ailleurs eu d'autres saisies : si on fait des sondages et que l'on trouve des armes, on aura la preuve que ces groupements sont très sérieusement armés.

D. En ce qui concerne les organisations d'extrême gauche, vous avez dit que vous ignoriez si elles étaient armées.

R. Je vous ai dit simplement que le « Front commun » ne l'était pas.

M. de Tinguy du Pouët. — Vous venez de dire que l'interview du *Matin* était vraie dans ses grandes lignes : voulez-vous préciser s'il s'agit de quelques revolvers trouvés sur quelques individus ou d'une centaine de revolvers trouvés sur cent personnes ?

R. Ce qu'on a arrêté, ce sont des camions : or, je crois qu'on a le droit d'avoir des armes à bord d'une voiture. Mais en réalité, les armes qui ont été saisies l'ont été entre les mains des manifestants. Au surplus, j'ai parlé des quatre sortes d'équipements : de quel équipement s'agissait-il au juste ce jour-là? Il semble bien, en tout cas, que des armes ont été distribuées.

D. Les matraques étaient toutes du même modèle ?

R. Il y en avait seize semblables, ce qui semble bien démontrer qu'il s'agissait d'une distribution « standard ».

D. A Soissons, les revolvers étaient-ils du même modèle ?

R. Je crois bien que non.

D. Vous avez parlé d'une entente du « Front commun » avec d'autres organisations pour une action de défense commune.

R. J'ai dit que c'était notre but de réaliser cette entente, mais que celle-ci était une chose malheureusement très loin d'être faite, et elle est, en effet, bien fragmentaire.

Le président. — Le 6 février — date sur laquelle nous enquêtons — elle n'existait pas ?

R. Absolument pas.

M. Lerolle. — Vous avez parlé de matraques et de brownings trouvés sur les Jeunesses patriotes. Croyez-vous que c'est avec des armes de ce genre qu'on peut renverser un gouvernement ?

Le président. — C'est de la discussion, mon cher collègue !

M. Paul Perrin (Seine). — L'aventure de Rosny, qui se relie à celle de Soissons, n'est pas isolée. J'ai été spectateur d'une manifestation du même genre qui s'est déroulée, il y a trois ans, à Villiers-sur-Marne, et où j'ai vu arriver un nombre imposant de Jeunesses patriotes camouflés en ouvriers.

Les camions, par ordre du maire, ont été arrêtés à l'entrée du pays; dans ces camions on a trouvé un arsenal redoutable, comparable à celui dont a parlé M. Bergery.

M. Bergery. — Je tiens à préciser qu'au lendemain du 6 février, inquiet de penser que notre siège social pouvait être en danger et que nous avions reçu des lettres de menaces, j'ai mis à la disposition du secrétariat une somme de 300 francs destinée à protéger ce siège social.

Je vous ai parlé tout à l'heure d'abord d'une vengeance possible; en second lieu, je vous ai déclaré que nous allions, à coup sûr, vers un coup d'Etat : car je suis amené à croire que le bruit qu'on fait autour d'armements de gauche inexistants est destiné à cacher le cliquetis des armes qu'on prépare de l'autre côté depuis le 6 février. C'est à mon avis la cause vraie de cette campagne lancée autour de faits qui, je le répète, sont inexistants.

M. de Nadaillac. — Sur quels documents vous appuyez-vous pour porter contre les organisations de droite une accusation aussi précise ?

R. J'ai cité cet ordre du jour du colonel de La Rocque : on y sent très bien que les Croix de feu se préparent pour une deuxième étape et si vous lisez l'*Echo de Paris*, vous constaterez qu'on apprend chaque jour la formation, en province, de nouvelles équipes de « Croix de feu ». C'est la consolidation de la première position conquise : on tend à l'élargir vers la province; et quand cet élargissement sera réalisé, c'est à ce moment que vous aurez du nouveau, car Paris ne suffit plus pour déclencher une révolution.

D'autre part, M. de Barral a donné une interview à *Notre Temps*, où il déclare que si le gouvernement rejette « nos propositions, nous passerons à l'action directe ».

M. de Nadaillac. — Placez-vous donc la Confédération générale des anciens combattants parmi les organisations capables de préparer un coup d'Etat fasciste ?

R. Il y a dans cette Confédération un mélange complet d'opinions et beaucoup de républicains sages et fermes. Mais vous voyez que même les plus modérés pensent à l'action directe. Jugez ce qu'il peut en être chez les Camelots du roi !

M. de Nadaillac. — En tout cas, on n'a rien saisi autre que des pistolets ou des matraques : ce n'est pas avec cela qu'on renverse un régime !

R. Je pense qu'en effet si la police et l'armée sont décidées à se servir de leurs armes, aucune révolution n'est possible. Mais il y a des circonstances où l'on hésite à se servir de ses armes, et la police, beaucoup moins nombreuse que les manifestants, peut être submergée par des manifestants uniquement armés de pistolets ou de matraques.

M. d'Audiffret-Pasquier. — Comment conciliez-vous le refus que vous avez opposé à l'offre qui vous a été faite avec votre conviction qu'il était urgent d'armer les éléments d'extrême gauche ?

R. C'est ce qu'on appelle le jeu des contradictions formelles.

Je pense, et je le dis, que si on ne désarme pas les formations de droite, c'est de notre devoir de nous armer. Mais, dans le cas que vous visez, il s'agissait d'armer une cinquantaine de bonshommes pour une campagne électorale, et c'eût été une maladresse, car cet armement eût pu servir de prétexte pour faire venir chez moi des Jeunesses patriotes armés.

Je préférerais de beaucoup qu'on ne joue pas le destin des travailleurs sur le coup de dé de la guerre civile : mais si l'on arme à droite vous rendez inévitable l'armement des forces de gauche.

M. Henry-Haye. — C'est l'égalité dans l'armement ou le désarmement, et comme le contrôle est impossible en cette matière, comment constaterez-vous que les organisations de droite sont désarmées, et quand déclarerez-vous que le gouvernement a fait son devoir en cette matière ?

R. C'est une question de gouvernement : mais nous saurons tous qu'on veut opérer ce désarmement quand on déposera une plainte contre « les bandes armées se déployant de nuit » et qu'on appliquera les sanctions prévues au code pour ce délit. A Rosny, la plainte a été classée sous prétexte qu'on ne savait pas qui exactement s'était servi d'une arme.

M. Henry-Haye. — Ma crainte est qu'on soit en train de créer dans ce pays une psychose de fascisme, et l'on ne peut déjà plus tenir une réunion libre sans qu'on suscite une réplique violente de certains organismes qui soient pourtant du néo-fascisme.

M. Jean Longuet. — Votre raisonnement tenait avant le 6 février. Pas depuis! Aujourd'hui, la classe ouvrière et toute la démocratie de ce pays sont alertées. Et justement alertées!

M. Henry-Haye. — Le 6 février, parmi certains éléments, bien limités et peu nombreux, la presque totalité des manifestants n'avait aucune intention subversive à l'égard du régime et de nos institutions.

AUDITION DE M. WOURMS

Le témoin prête serment.

Le président. — Vous avez demandé à être entendu à la suite d'une déposition de M. de Kérillis : vous vous trouviez, le 31 janvier, vers 9 h. 15, au café « Tout va bien ». Vous y allez souvent ?

R. Presque chaque jour, il y avait très peu de monde ce matin-là. J'étais à proximité d'un groupe et j'ai entendu distinctement leur conversation, car j'étais à la table derrière eux.

Cependant, il a fallu que je relie les mots mais j'ai conclu qu'il s'agissait d'un complot dont j'avais les exécutants à côté de moi car ils disaient toujours : « je » ou « nous ».

J'ai d'abord compris qu'ils ne se réunissaient pas là ordinairement, qu'il fallait, selon eux, obtenir du gouvernement qu'il agisse, et que leur rôle c'était de provoquer cette action en envoyant une bombe sur la Chambre. Ils disaient également qu'il fallait interrompre le téléphone à la Chambre et couper l'eau, l'électricité et la lumière et j'ai cru qu'ils avaient une équipe à la Chambre et ou qu'ils allaient en avoir une. Ils ont parlé également des « Cigognes », mais sans insister. L'un a dit qu'il serait préférable d'agir en séance de nuit. « On peut la provoquer » a dit l'un d'eux. Puis j'ai compris qu'ils devaient redescendre la Seine après avoir lancé « la crotte ».

Cette conversation m'a ému, surtout après les événements de janvier; j'ai attendu le lendemain matin et je suis allé au ministère de l'intérieur le 1er février. J'ai demandé à parler au ministre. On m'a fait attendre, puis, j'ai remis un résumé rapide à la personne qui m'a reçu. Le soir, j'ai eu la visite d'un agent des renseignements généraux qui m'a posé la même question que vous.

Puis, le lendemain, on est venu me chercher pour aller au ministère de l'air : on m'a soumis des centaines de photos. L'une d'elles m'a retenu, mais je n'étais pas bien sûr que ce fût la personne en question : je reconnaissais surtout l'expression de la physionomie et c'est à ce moment qu'on m'a dit qu'il s'agissait de M. Hervé de Kérillis.

J'ai senti que l'on ne croyait pas la chose impossible, bien qu'on eût appelé mon attention sur la gravité de ma déposition. Puis, on est venu me chercher pour m'emmener à Orly, où M. de Kérillis devait, paraît-il, voler ce jour-là. Nous avons attendu jusqu'à cinq heures, mais nous n'avons vu personne.

Le soir, de retour à Paris, nous sommes restés plusieurs heures devant le domicile de M. Hervé de Kérillis. Mais il n'y a aucun doute que, s'il avait été coupable tant soit peu, il eût été déjà alerté, parce qu'à plusieurs reprises on avait demandé des renseignements à son concierge.

D. Avez-vous vu M. de Kérillis sortir ?

R. On m'a bien dit que c'était lui. Mais moi j'ai douté. J'ai dit : « Je ne crois pas que ce soit la personne que j'ai vue. »

D. Au café, ces hommes étaient-ils en uniforme ?

R. Non.

D. Quand on vous a montré cette personne, vous avez hésité ?

R. Oui. L'éclairage pouvait avoir donné un reflet particulier à la physionomie. C'est pourquoi il a été décidé que le lendemain je viendrais seul attendre devant le domicile de M. de Kérillis. Le lendemain, j'ai suivi la personne dont j'ai parlé et dont la physionomie m'avait frappé.

D. Cette personne que vous avez suivie, on vous a dit que ce n'était pas M. de Kérillis ?

R. On ne m'a rien dit. J'ai ensuite rendu compte que j'avais retrouvé la physionomie que je cherchais. J'ai signé une déclaration et c'est par les journaux que j'ai appris qu'il y aurait eu une erreur de ma part.

D. C'était un M. Demengeat ?

R. Oui.

D. Avant votre déclaration, on ne vous a parlé de rien ?

R. Non. C'était le lundi, 5, vers 11 h. 30, que je suis sorti de la préfecture de police.

D. Vous n'avez plus entendu parler de rien, que le jour où M. de Kérillis a fait ici sa déposition ?

R. Oui.

D. Et après ?

R. Je n'ai entendu parler de rien. J'ai vu les journaux où je me suis vu traiter de témoin fantôme. Alors, je suis allé voir M. de Kérillis pour lui dire qui j'étais. Dans l'*Echo de Paris*, on m'a appelé « le dénonciateur Wourms ! » Cela n'a pas été sans avoir de graves conséquences pour ma famille et pour moi. Je m'élève contre de tels procédés.

D. Dans la lettre que vous nous avez écrite, vous avez dit que, le 6 février, vous auriez reconnu qui et où ?

R. La personne que j'avais vue le lundi matin avec les mêmes vêtements, c'était entre 8 et 9 heures, place de la Concorde, côté des Champs-Elysées.

M. Jean Longuet. — Quel est le restaurant « Tout va bien» dont vous avez parlé. N'y en a-t-il pas plusieurs ?

R. Sur les boulevards, à côté du « Nègre ».

D. Vous avez entendu les aviateurs parler de lancer leurs « crottes » sur la Chambre. C'est une expression caractéristique. Avez-vous eu l'impression qu'il s'agissait de lancer une bombe sur la Chambre pour un effet de démonstration ou pour un effet de destruction ?

R. Il m'est difficile de répondre. C'étaient des gens pleins de leur sujet, qui parlaient sans fièvre et paraissaient tout à fait résolus.

D. Ils avaient dit qu'il fallait obtenir quelque chose du gouvernement. Ce pouvait être un acte de pression. Poursuivaient-ils la destruction du Parlement ?

R. C'est mon impression! Voilà pourquoi ils voulaient couper l'eau, l'électricité, le gaz.

D. Vous êtes allé au ministère de l'intérieur ?

R. Oui, on m'a fait le reproche de n'être pas allé à la Sûreté et aux renseignements généraux.

D. C'est une autre personne que M. Hervé de Kérillis que vous avez reconnue ?

R. Oui.

D. Vous avez dit que vous vous étiez trompé, que ce n'était pas le frère de M. de Kérillis ?

R. J'ai vu par les journaux qu'il y avait une erreur. Pour moi, il n'y avait pas d'erreur. J'ai simplement suivi la personne que je reconnaissais. C'est tout. J'ignorais son nom.

D. Parmi les portraits en avez-vous reconnu qui ressemblaient à cette personne ?

R. Deux. C'était dans les deux la même expression. J'ai dit que la personne que j'avais vue avait la figure plus gravée.

D. Quelles sont vos opinions ?

R. Je suis catholique. Je n'ai jamais fait de politique. Je considérais M. de Kérillis comme un honnête homme, incapable d'une action criminelle. D'ailleurs, se fût-il agi d'un homme de gauche, j'aurais fait ce que j'ai fait. M. de Kérillis m'a dit qu'on m'avait joué une comédie. Ce n'est pas possible.

D. On a été jusqu'à vous représenter comme un auxiliaire de la police.

R. C'est exact, c'est bien pénible.

D. L'incident a eu pour vous des conséquences désagréables ?

R. Oui. Je devais entrer aux services de librairie de la *Bonne Presse*. Maintenant, c'est fini.

M. Edouard Soulier. — Lorsque vous étiez au restaurant, étiez-vous visible de ces hommes ?

R. Non. Je n'ai pas eu l'impression qu'ils pouvaient me voir.

D. N'avez-vous pas été étonné de voir des gens comploter dans un lieu public ?

R. Si. C'est ce qui m'a fait retarder ma démarche de vingt-quatre heures. Si ces gens eussent été exaltés je n'y aurais pas prêté attention. Ils parlaient d'un projet, presque inoidemment. Ils disaient : je, nous, C'étaient les exécutants.

D. Quel jour et à quelle heure avez-vous été reçu par le collaborateur du ministre ?

R. Le lendemain, 1er février, vers 5 h. 1/4.

D. Après le guet que vous avez fait devant la maison de M. de Kérillis, vous vous êtes assuré que c'était un autre locataire que vous aviez vu ?

R. Le dimanche soir, on m'a dit : « Voici M. de Kérillis, avec son casque d'aviateur. Le reconnaissez-vous ? »

J'ai hésité. Je ne l'ai pas reconnu.

D. Quand avez-vous vu l'autre locataire ?

R. Le lendemain, mes yeux ont été accrochés par un visage.

D. Ressemblait-il à celui de « Tout va Bien » et des photographies ?

R. Oui. Plus à celui que j'avais vu qu'aux photographies.

M. de Nadaillac. — Les gens que vous avez entendus parlaient de lancer des bombes et, aussi, de couper l'eau et le gaz ?

R. Oui.

D. N'êtes-vous pas frappé d'une invraisemblance ? Des aviateurs ne peuvent en même temps voler et couper l'eau et le gaz ?

R. J'ai pensé qu'il y avait une équipe à l'intérieur et une à l'extérieur.

M. Victor Bataille. — A quel moment avez-vous su qu'il ne s'agissait pas de M. de Kérillis ?

R. Je ne l'ai su que par les journaux.

D. Le 5 février, au matin, vous étiez chez M. Noedts ?

R. Nous avons récapitulé le rapport. Je n'y ai rien trouvé de contraire à mes dires. Cependant, je n'ai pas parlé d'extrême droite ou bien c'était de façon interrogative.

D. Personne ne doute de votre bonne foi. Quand vous avez été mis en présence des photographies, avez-vous cru en reconnaître une ?

R. Oui.

D. Celle de M. Hervé de Kérillis ?

R. Oui. J'ai vu le visage et non pas le nom.

D. Ceux qui vous le montraient savaient que c'était lui ?

R. Oui.

D. A partir de quel moment vous êtes-vous rendu compte que vous vous étiez trompé ?

R. A aucun moment.

D. Jusqu'à la fin, vous avez cru que la photographie était celle de la personne que vous aviez entendue ?

R. Absolument. Le lendemain, la personne que j'ai suivie, j'étais persuadé que c'était M. de Kérillis.

D. Vous reconnaissiez la personne de la photographie ?

R. Oui.

D. Celle qui était à « Tout va Bien » ?

R. Oui.

D. Cependant, quand vous avez été en faction, pour le reconnaître éventuellement, vous avez reconnu, non pas M. Hervé de Kérillis, mais une autre personne ?

R. Oui, le lundi.

D. Le lundi, c'était avec des inspecteurs de la Sûreté que vous avez suivi la personne autre que M. de Kérillis ?

R. J'étais seul. J'ai suivi à pied. La personne que je suivais est montée dans un autobus. Je l'ai suivie en voiture jusqu'à Saint-Philippe du Roule. Puis je suis allé dire que j'avais reconnu la personne.

D. Donc vous avez laissé croire à la police qu'effectivement la personne habitant l'immeuble de M. de Kérillis était celle qui se trouvait à « Tout va bien ».

R. Oui.

D. C'était une erreur ?

R. Une confusion. Je n'avais vu M. de Kérillis que fort rapidement, le dimanche soir.

(Le président donne lecture du rapport de l'administration.)

Le président. — Les faits se sont bien passés comme cela ?

R. Oui.

M. Graziani. — Les deux aviateurs habitaient donc la même maison ?

R. Oui.

M. Victor Bataille. — M. Demengeat et M. de Kérillis se ressemblaient-ils ?

R. Je ne sais pas.

D. Je reconnais absolument votre bonne foi, mais depuis vous devez avoir été troublé d'avoir laissé s'égarer le soupçon sur un homme parfaitement étranger à ces incidents. Est-ce que vous n'avez pas cherché depuis à revoir MM. Demengeat et de Kérillis, pour vous expliquer votre erreur ?

R. A aucun moment. Logiquement, on aurait dû faire une confrontation des deux.

D. Peut-on, monsieur le président, savoir quel est l'âge de M. Demengeat et quelle ressemblance il peut y avoir entre lui et M. de Kérillis, afin d'apprécier dans quelle mesure la confusion était possible ?

Le président. — Je poserai la question.

M. d'Audiffret-Pasquier. — Le témoin va-t-il à « Tout va bien » tous les jours et à la même heure ?

S'y assied-il toujours au même endroit ?

R. En aucune façon : je ne vais pas tous les jours dans cet établissement et quand j'y vais, je m'assiède là où il y a de la place. Le soir dont je vous ai parlé, j'y suis resté plus longtemps, parce que j'écoutais.

M. de Framond. — Vous y avez vu quatre personnes ?

R. Oui.

D. Vous avez eu l'impression qu'il s'agissait d'aviateurs ?

R. Oui.

D. Lorsque l'on vous a montré une série de photographies, vous avez reconnu vos voisins ?

R. J'ai regardé avec beaucoup de soin — une dizaine de fois — ces photographies et j'ai fini par m'arrêter sur une figure que j'ai bien cru reconnaître.

D. C'est dans la bouche des aviateurs que vous avez entendu l'expression « extrême droite » ?

R. Non, c'est à la préfecture.

D. Le témoin a parlé d'une équipe chargée, à la Chambre, de couper le gaz et l'eau.

R. Oui.

D. Vous avez entendu l'expression : « Il faut que le gouvernement agisse » ?

R. Oui.

FEUILLETON DU Temps

DU 28 MARS 1934

LA MUSIQUE

**A L'OPÉRA : première représentation de « la Princesse lointaine », pièce en quat